



Collectif ROMEUROPE du Val de Marne

Le 21 novembre 2018

Monsieur le Préfet,

Le 4 mars 2018 nous vous avons adressé un courrier. Nous vous demandions de bien vouloir organiser dans notre département une réunion de lancement du comité de pilotage local de la stratégie territoriale de résorption des bidonvilles telle que préconisé dans l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018. Nous n'avons pas eu de retour de votre part dans ce sens, nous invitant à une telle rencontre avec l'ensemble des acteurs locaux concernés dans notre département.

A la veille de la trêve hivernale vous avez fait procéder à l'expulsion des différents bidonvilles pour lesquels la justice avait rendu une décision d'expulsion : Vitry les Ardoines, Vitry la Chocolaterie, Créteil sur la N6, Bonneuil les Longs Rideaux, Alfortville LIDL et enfin Choisy le Roi sous le Pont de l'A86.

Sur l'ensemble de ces lieux vivaient près de 800 personnes. Nombre d'entre elles ont quitté les bidonvilles quelques jours avant l'expulsion, voire la veille et sont actuellement depuis plusieurs semaines pour certaines en errance dans le département, vivant sur des parkings, dans leurs véhicules avec des enfants en bas âge et des personnes âgées. D'autres se sont réinstallées sur des aires abandonnées et sont en butte à la police qui les harcèle quotidiennement. Ces personnes sont en France depuis plusieurs années, elles y resteront, et ne repartiront pas.

L'instruction gouvernementale stipule ce qui suit : ***Résorber cela signifie agir sur tous les bidonvilles, en les encadrant et en travaillant le plus tôt possible à l'accompagnement des personnes vers la sortie (...) Il s'agit de dépasser l'approche centrée sur les évacuations et d'inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition, en passant par la prévention des installations et alliant à la fois programmes d'insertion en France, respect des lois de la République et du droit au séjour (...)*** Pour aucun de ces bidonvilles cela n'a été mis en application.

A ce jour nous pouvons témoigner que les différentes expulsions ont été conduites sans qu'aucune réponse différenciée en fonction des caractéristiques des campements et des personnes n'ait été élaborée et menée par les services compétents. Des recensements ont eu lieu en mai ou juin 2018 sur les bidonvilles sans qu'aucun travail social ne s'en soit suivi et ceci jusqu'au moment de l'expulsion.

Lors de son jugement du 2 novembre 2018 le Tribunal Administratif de Melun a prononcé l'expulsion des familles vivant à Choisy le Roi tenant compte des observations de votre Directeur de Cabinet selon lequel *"des hébergements d'urgence seront proposés aux familles en prenant en compte les impératifs de scolarisation des enfants le cas échéant, les parcours de soins en cours (...)"*

Force est de constater que le matin de l'expulsion les deux familles ayant des enfants scolarisés à Choisy le Roi et Alfortville se sont vues proposer un hôtel dans l'Essonne. Pour celles qui ont accepté cet hébergement d'urgence le 115 ne l'a pas renouvelé alors même que Monsieur le Directeur de Cabinet nous a certifiés que les familles pourraient être mises à l'abri jusqu'à la fin de la trêve hivernale.

Tout comme vous appliquez le respect des lois de la République en matière de décisions de justice, nous vous demandons de faire de même en matière de scolarisation, de sécurité des personnes, de domiciliation et du respect de leurs droits fondamentaux - notamment l'accès à l'eau sur chaque lieu où des personnes en sont privées.

Notre Collectif Romeurope 94, la Ligue des Droits de l'Homme et le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Femmes Solidaires 94 protestent contre le traitement fait aux habitants des bidonvilles par les services de l'Etat qui ne permet pas à ceux qui le souhaitent d'entrer dans un processus d'insertion à moyen et long terme, d'assurer à leurs enfants une scolarité stable et de se soigner.

Nous considérons que l'urgence dont vous faites état pour expulser les habitants des bidonvilles doit s'accompagner du même souci pour mettre en place des dispositifs adéquats à l'insertion de ces familles par le logement, le travail pour les parents et d'autre part vers l'éducation pour ce qui concerne les enfants. Il s'agit de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour des accompagnements transitoires menant vers le droit commun y compris la création d'habitats temporaires.

Pour ces raisons, nous vous renouvelons notre volonté de voir mise en œuvre l'instruction ministérielle du 25 janvier qui constitue une sortie de crise dans la dignité des personnes concernées et une économie importante pour les finances de notre pays.

Veillez croire, Monsieur le Préfet à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Collectif Romeurope 94 – Aline POUPEL

Ligue des Droits de l'Homme – Annie JUBERT

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples – Yves LORIETTE

Femmes Solidaires 94 – Marie Claire GOURINAL